

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01616 Numéro SIREN : 527 770 978 Nom ou dénomination : A.P.N.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 7605

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/7605

Déposant :

Nom/dénomination : A.P.N.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 527 770 978

N° gestion : 2010 B 01616



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 691,36	5 691,36		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 330,00	1 071,15	1 258,85	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	37 034,03	28 950,31	8 083,72	11 787,12
Installations techniques, matériel et outillage	38 910,92	31 626,89	7 284,03	11 002,63
Autres immobilisations corporelles	16 696,32	11 250,66	5 445,66	5 642,24
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15,00		15,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 068,00		20 068,00	20 068,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	120 745,63	78 590,37	42 155,26	48 499,99
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	216 175,57		216 175,57	222 177,11
Créances				
Clients et comptes rattachés	99 542,24		99 542,24	130 519,78
Fournisseurs débiteurs	74 803,80		74 803,80	95 990,05
Personnel				3 237,70
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 727,00		12 727,00	17 938,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 101,13		2 101,13	2 449,06
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	139 592,28		139 592,28	178 594,21
Charges constatées d'avance	254,00		254,00	1 119,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	545 196,02		545 196,02	652 024,91
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	665 941,65	78 590,37	587 351,28	700 524,90

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	95 000,00	95 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 236,38	7 035,50
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	118 180,50	95 363,74
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-1 510,89	24 017,64
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	219 905,99	221 416,88
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	27 460,51	42 508,33
Découverts et concours bancaires	1 173,49	36 219,86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	28 634,00	78 728,19
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 775,33	294 259,95
Personnel	18 249,76	23 153,68
Organismes sociaux	33 242,83	36 472,04
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 942,88	31 543,97
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	671,00	2 650,00
Dettes fiscales et sociales	73 106,47	93 819,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 929,49	12 300,19
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	367 445,29	479 108,02
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	587 351,28	700 524,90

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 933 872,77	99,67	2 184 194,53	99,30
Production vendue	6 446,00	0,33	15 501,00	0,70
Subventions d'exploitation	11,11		988,89	0,04
Autres produits	190,43	0,01	25 153,33	1,14
Total	1 940 520,31	100,01	2 225 837,75	101,19
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 199 910,78	61,84	1 400 449,77	63,67
Variation de stock (m/ses)	6 001,54	0,31	-26 130,23	-1,19
Achats de m.p & aut.approv.	9 674,00	0,50	18 071,00	0,82
Autres achats & charges externes	266 752,59	13,75	265 083,88	12,05
Total	1 482 338,91	76,40	1 657 474,42	75,35
MARGE SUR M/SES & MAT	458 181,40	23,61	568 363,33	25,84
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	29 261,52	1,51	30 920,36	1,41
Salaires et Traitements	298 713,62	15,40	352 392,33	16,02
Charges sociales	106 443,44	5,49	117 613,40	5,35
Amortissements et provisions	11 053,79	0,57	9 649,33	0,44
Autres charges	6 592,45	0,34	3 960,54	0,18
Total	452 064,82	23,30	514 535,96	23,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 116,58	0,32	53 827,37	2,45
Charges financières	7 602,47	0,39	4 516,40	0,21
Résultat financier	-7 602,47	-0,39	-4 516,40	-0,21
RESULTAT COURANT	-1 485,89	-0,08	49 310,97	2,24
Produits exceptionnels			22 166,66	1,01
Charges exceptionnelles	25,00		44 729,99	2,03
Résultat exceptionnel	-25,00		-22 563,33	-1,03
Impôts sur les bénéfices			2 730,00	0,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 510,89	-0,08	24 017,64	1,09

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS A P N

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 587 351 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 511 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 12 727 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 691			5 691
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 330		2 330
Immobilisations incorporelles	5 691	2 330		8 021
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	37 034			37 034
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 911			38 911
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 000			6 000
- Matériel de transport		520		520
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 332	1 844		10 177
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	90 277	2 364		92 641
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		15		15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 068			20 068
Immobilisations financières	20 068	15		20 083
ACTIF IMMOBILISE	116 037	4 709		120 746

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 330	2 364	15	4 709
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 330	2 364	15	4 709
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 691			5 691
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 071		1 071
Immobilisations incorporelles	5 691	1 071		6 763
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 247	3 703		28 950
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 908	3 719		31 627
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 995	600		4 595
- Matériel de transport		33		33
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 695	1 928		6 623
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	61 845	9 983		71 828
ACTIF IMMOBILISE	67 537	11 054		78 590

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 209 496 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 068		20 068
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	99 542	99 542	
Autres	89 632	89 632	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	254	254	
Total	209 496	189 428	20 068
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 701
Fournisseurs - rrr à obtenir	72 156
Total	74 858

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 95 000,00 euros décomposé en 19 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 367 445 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 173	1 173		
- à plus de 1 an à l'origine	27 461	19 339	8 121	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 775	249 775		
Dettes fiscales et sociales	73 106	73 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 929	15 929		
Produits constatés d'avance				
Total	367 445	359 324	8 121	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 644			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	53 692			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	22 472
Banque - intérêts courus à payer	1 161
Dettes provis. pr congés à payer	18 250
Charges sociales s/congés à payer	8 243
Etat - autres charges à payer	671
Clients - rrr à accorder	12 340
Total	63 137

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	254		
Total	254		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				59 409	59 409
Cumul exercices antérieurs				21 077	21 077
Dotations de l'exercice				15 880	15 880
Amortissements				36 957	36 957
Cumul exercices antérieurs				24 865	24 865
Exercice				17 560	17 560
Redevances payées				42 425	42 425
A un an au plus				13 393	13 393
A plus d'un an et cinq ans au plus				10 311	10 311
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				23 704	23 704
A un an au plus				178	178
A plus d'un an et cinq ans au plus				416	416
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				594	594
Montant pris en charge dans l'exercice				34 664	34 664

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
Nombre d'actions ordinaires	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 122 722,55	2 327 367,68	2 260 939,07	2 199 695,53	1 940 318,77
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	55 844,62	32 562,27	34 752,37	11 396,97	9 542,90
Impôts sur les bénéfices	8 537,00	3 302,00	4 893,00	2 730,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	35 365,11	17 095,72	20 860,79	24 017,64	-1 510,89
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	2,49	1,54	1,57	0,46	0,50
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	1,86	0,90	1,10	1,26	-0,08
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale	312 526,74	395 080,67	388 780,33	352 392,33	298 713,62
Montant des sommes versées en avantages sociaux	109 297,34	130 348,66	137 002,49	117 613,40	106 443,44

A P N

Société Par Actions Simplifiée au capital de 95 000.00 €

Siège social : 2 rue des moines

77140 NEMOURS

527 770 978 RCS MELUN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-huit juin, à neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 21 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

DAVID MARC préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 19 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et aux directeurs généraux,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,

Page 1 sur 3

DM JA



M.C.

- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 5 333 € et qui ont donné lieu à une imposition de €.

En conséquence, elle donne au président et aux directeurs généraux quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 510.89 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à -1 510.89 €

sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de 118 180.50 €

qui ressortira ainsi à 116 669.61 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et la société ARIANE, associée détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, ARIANE s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

Page 2 sur 3

DM JBR



M. G.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et DAVID MARC, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, DAVID MARC s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et ERIC VARNAI, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, ERIC VARNAI s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

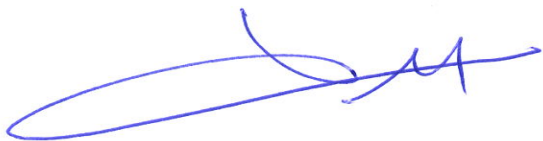
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Le président



Un associé



Page 3 sur 3

